

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 28 juin 2021

CCPC/2021179-018

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE(procuration à M. BATAILLE), Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT (procuration à M. BAUDET), Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU, Jean-Dominique LAPORTE , Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à M. BATAILLE) , Philippe PETITQUEUX, Serge POLATO, Michel POUDADE (procuration à M. LACUBE), Stéphanie PRUDENTOS, Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Georges VICENS.

Date de convocation : 22 JUIN 2021

Secrétaire de séance : Michel GARCIA

**Objet : Budget Principal – DM N° 3 - Modification imputation budgétaire Subvention de
Fonctionnement au budget Scolaire.**

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que depuis la prise de la compétence « Scolaire et Petite Enfance » par la Communauté des Communes, le Budget Principal verse annuellement au Budget Scolaire une subvention de fonctionnement

Le Président rappelle le montant de cette subvention pour 2021 : 2 547 272 €

Le Président explique que jusqu'en 2020, ce versement s'effectuait par l'émission d'un mandat du budget Principal vers le Budget Scolaire sur le Chapitre 67 - « Charges Exceptionnelles », Compte 67441 – « Aux budgets Annexes »

Le Président explique qu'à compter de 2021, ce mandat vers le Budget Scolaire doit s'effectuer sur le Chapitre 65 – « Autres Charges de Gestion Courante » Compte 657363 – SPA (*Services Publics Administratifs*)

Le Président explique que les crédits ayant été prévus sur le chapitre 67, il y a lieu de les transférer au chapitre 65

Le Président propose donc l'augmentation des crédits sur le Chapitre 65 – Compte 657363 de 2 547 272 € (montant de la subvention) par la diminution des crédits sur le Chapitre 67 – Compte 67441 de 2 547 272 €

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **L'augmentation des crédits sur le Chapitre 65 – Compte 657363 de 2 547 272 € (montant de la subvention) par la diminution des crédits sur le Chapitre 67 – Compte 67441 de 2 547 272 €**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 28 juin 2021

Envoyé le 30-06-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 30-06-2021
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

